



VILLE DE ROQUEFORT-LES-PINS

Direction des services

Service des Assemblées

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Du 06 DECEMBRE 2022 à 18h30

Etaient présents :

M. Michel ROSSI, Maire, <i>Président de séance</i>	MME. Dominique DELAPORTE, conseillère municipale
MR. Bernard POTTIER, premier adjoint au maire	MME. Henriette VENTRE, conseillère municipale
MME. Elisabeth ERKER, adjointe au maire	MR. Denis FERRER Y SANTA CREU, conseiller municipal
MR. Jean-François VACCANI, adjoint au maire	MME. Patricia BROT-WALLOCH, conseillère municipale
MME. Nathalie DEMAIN MARCAL, adjointe au maire	MR. Jean GRIMONT, conseiller municipal
MR. Henri DE RICHECOUR, adjoint au maire	MR. Emmanuel ARMANNO conseiller municipal
MME. Nathalie BLADANET, adjointe au maire	MME. Véronique SEGURA-PAILHON, conseillère municipale
MR. Jean-François AGNEL VARIN, adjoint au maire	MME. Sandrine PIRONE, conseillère municipale
MME. Samira DEMARIA, adjointe au maire	MME. Marie-Gabrielle GODARD, conseillère municipale
MR. Alain GROBBEN, conseiller municipal	MR. Sylvain ROSSI, conseiller municipal

Avaient donné pouvoir :

MR. Marc Laurent ALONZO, conseiller municipal à MME. Elisabeth ERKER, adjointe au maire
MR. Antoine PACCHIONI, conseiller municipal à M. Henri DE RICHECOUR, adjoint au maire

Etaient absents :

M. Jean-François ROUX, conseiller municipal
MR. Lionel CANTERGIANI conseiller municipal
MME. Nadège REVEL, conseillère municipale
M. Pascal TORRES, conseiller municipal
MME. Guénahèle BUSTIN, conseillère municipale
MME. Sylvia TRANNOY-MOIRAND, conseillère municipale
MME. Françoise TEROL, conseillère municipale

Quorum : Atteint

Madame ERKER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2022 qui est **adopté à l'unanimité**.

Il est ensuite procédé à la lecture de l'ordre du jour.

Il est désormais procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n°1 :

Décision modificative n°2- exercice 2022

Rapporteur : Mme Elisabeth, ERKER

A l'unanimité

Approuve la décision modificative n°2 pour l'exercice 2022 d'un montant de 881 287,78 euros telle que détaillée en annexe

Affaire n°2 :

Autorisation de crédits- exercice 2023

Rapporteur : Mme Elisabeth, ERKER

A l'unanimité

Approuve les autorisations de crédits mentionnées ci-dessus pour l'exercice 2023

Affaire n°3 :

Chèques cadeaux de Noël pour le personnel communal

Rapporteur : Bernard POTTIER, 1^{er} Adjoint

A l'unanimité

Autorise l'achat de carnets de chèques cadeaux de Noël pour le personnel communal

Fixe le montant à : 100,00 euros maximum par agent, au prorata temporis, en fonction de leur date d'arrivée dans la collectivité

Prévoit les crédits à l'article 6488 – autres charges de personnel.

Affaire n°4 :

Convention bilatérale constitutive du groupement de commande pour le gaz

Rapporteur : Bernard POTTIER, 1^{er} Adjoint

A l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer au nom de la commune la convention bilatérale constitutive du groupement de commande avec le Département.

Affaire n°5 :

Liste des marchés conclus en 2022

Rapporteur : Bernard POTTIER, 1^{er} Adjoint

Prend acte du tableau des marchés passés lors de l'exercice 2022

Publie ce tableau sur le site internet de la Commune

Affaire n°6 :

Recensement 2023

Rapporteur : Bernard POTTIER, 1^{er} Adjoint

A l'unanimité

Valide la procédure de recensement et le montant versé aux agents recenseurs.

Affaire n°7 :

Motion sur les finances locales portée par l'AMF

Rapporteur : Michel ROSSI, Maire

A l'unanimité

Soutien les propositions de l'AMF détaillées dans la motion jointe

Affaire n°8 :

Nomination d'un référent signalement des actes de violence

Rapporteur : Bernard POTTIER, 1^{er} Adjoint

A l'unanimité

Désigne Mme SAVONITTO Sophie en qualité d'un référent « signalement des violences » pour la collectivité.

Affaire n°9 :

Tableau des effectifs

Rapporteur : Bernard POTTIER, 1^{er} Adjoint

A l'unanimité

Valide le tableau des effectifs présenté.

Affaire n°10 :

Modification simplifiée n°2 du PLU

Rapporteur : Mr Henri DERICHECOUR, Adjoint

A l'unanimité

Autorise Monsieur le maire à engager la Modification Simplifiée n°2 du PLU pour permettre les évolutions du Plan Local d'Urbanisme telles qu'exposées ci avant ;

Définit les modalités de concertation suivantes :

Annonce la mise à disposition du dossier par une parution dans le journal Nice matin avant l'ouverture de la consultation du public en mairie aux heures habituelles d'ouverture,

Annonce la mise à disposition du dossier par voie d'affiche en mairie

Met à disposition en mairie et sur le site internet de la commune du projet de modification simplifiée n°2 comprenant la délibération, une notice explicative, le projet de nouveau règlement d'urbanisme et l'orientation d'aménagement et de programmation notre dame du lundi 30 janvier 2023 matin au vendredi 3 mars 2023 après midi, soit une durée de 33 jours. Un registre permettant de consigner les remarques sera mis à disposition.

Transmet le projet de Modification Simplifiée aux Personnes Publiques requises

Affaire n°11 :

Modification droit commun

Rapporteur : Mr Henri DERICHECOUR, Adjoint

A l'unanimité

Prend note des objectifs envisagés dans la procédure de Modification n°2 de Droit Commun du Plan Local d'Urbanisme de Roquefort-les-Pins,

Prend note de la procédure administrative consistant successivement à la saisine des autorités et personnes publiques prévues par le Code de l'Urbanisme et de l'Environnement, à la tenue d'une enquête publique dans le courant du premier trimestre de l'année 2023, et de sa présentation devant la présente assemblée pour approbation au terme de son déroulé.

Affaire n°12 :

Astreinte financière en cas d'infraction au droit de l'urbanisme

Rapporteur : Michel ROSSI, Maire

A l'unanimité

Prend acte de l'instauration sur le territoire de la commune d'astreintes en cas d'infractions au droit de l'urbanisme ;

Valide les montants de ces astreintes tels qu'ils figurent dans le barème annexé.

Affaire n°13 :

Rapport annuel de la CASA

Rapporteur : Mr Michel ROSSI, Maire

A l'unanimité

Prend acte du rapport présenté

Affaire n°14 :

Protocole de participation citoyenne

Rapporteur : Mr Jean-François VACCANI

A l'unanimité

Autorise le maire à signer ladite convention.

DATE	SIGNATURE
06 décembre 2022	 